COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2019

Absents Excusés : Elodie ALINAT, Adelone BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

1- Aménagement vieille église : modification plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel qui avait fait l'objet de la délibération du 11 décembre 2017. Il précise que la Région et le Département, sollicités tous deux à hauteur de 100 k€, ont attribué respectivement un financement de 100 000 € et 25 000 €. Il propose de modifier le plan de financement comme suit :

	Financement H.T	Proposition modification
Etat (DETR)	200 000 €	200 000 €
Région	100 000 €	100 000 €
Département	100 000 €	**25 000 €**
CC (Fonds de concours)	30 000 €	30 000 €
Europe (Leader)	15 426 €	15 426 €
Autofinancement	111 357 €	**186 357 €**
TOTAL HT	**556 783 €**	**556 783 €**

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le nouveau plan de financement prévisionnel

2- Aménagement vieille église : contrat avec Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la vieille église, le chauffage de la grande salle sera assuré par des appareils muraux à gaz type radiants.
Il rappelle la proposition de Primagaz, pour laquelle les conseillers ont reçu le projet de contrat, visant à approvisionner le bâtiment en énergie propane.
Le conseil valide à l'unanimité des membres présents la proposition de la Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

3- Très Haut Débit (THD) : convention d'occupation du domaine public communal

Monsieur le Maire indique qu'il a donné un accord de principe pour l'implantation d'une armoire de rue à Briols, dans le cadre du déploiement du réseau THD. Celui-ci doit être formalisé dans une convention à conclure avec l'entreprise SPIE City Networks, dont les termes sont présentés en conseil.
Le conseil valide à l'unanimité des membres présents le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

4- Proposition retrait délibération n° 37-2018

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 12 décembre 2018 ayant pour objet le versement d'un fonds de concours d'un montant de 226,81€ à la Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers, au titre des travaux réalisés par le Syndicat de la Vallée du Rance et le SIAH Sorgues-Dourdou.
Il précise que Monsieur le Sous-préfet, par une correspondance du 13 février dernier, demande le retrait de cette délibération au motif qu'un fond de concours peut permettre de financer directement un équipement, mais pas de participer au financement comme dans le cas présent.
Le conseil décide à l'unanimité des membres présents le retrait de la délibération.

5- Proposition de révision des tarifs appliqués à la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du repas à la cantine scolaire est de :

- 2.37 € pour les enfants (délibération du 09 avril 2008),
- 3,03 € pour les adultes (délibération du 30 octobre 2017).

Il propose au conseil, qui l'accepte, de réviser les tarifs à compter le la rentrée 2019.

Les nouveaux tarifs décidés par le conseil municipal sont les suivants :

	Repas enfant	Repas adulte
Montant applicable à compter du 01.09.2019	2.50€	3.30€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6- Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les sollicitations des associations visant à leur attribuer des subventions pour l'exercice de leur activité en 2019.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : Comité des fêtes de Montlaur, Association des Parents d'Elèves de Montlaur, Association l'A.A.P.P.M.A. « les Chevaliers de la Gaule, Rougier en Couleurs (Ecrin du Dourdou) pour un montant de 4090 €.

7- Orientations budgétaires

Monsieur le Maire effectue une présentation des orientations budgétaires au titre de l'année 2019. Un programme de photovoltaïque sur bâtiments communaux est prévu ainsi que la poursuite des autres programmes budgétisés.

8- Décisions du Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 novembre 2018, le conseil lui a délégué l'exercice du droit de préemption urbain. Il présente les déclarations d'intention d'aliéner qu'il a eu à traiter depuis la dernière réunion du conseil municipal

Fin de séance à 22 heures 30